





Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Comme tous les ans, je m'apprête à vous souhaiter le meilleur pour l'année à venir, mais auparavant, je me dois de faire un rapide point des réalisations et des actions à venir.

La halle du marché a été inaugurée le 29 septembre en présence de Mr le sous-préfet et des élus.

Les travaux des salles municipales de Saint Julien de Crempse et Laveyssière sont en cours.

Le maître d'œuvre, pour la rénovation de la chapelle de Laveyssière, a été recruté. En concertation nous devons définir les travaux qui devraient débuter dans le premier semestre.

Nous représentons le dossier d'aide à la DRAC (Direction Régionale des Actions Culturelles) pour la 2^{ème} tranche de travaux de l'église Saint Jean Baptiste à Saint Jean d'Eyraud.

Le conseil municipal travaille avec l'Agence Technique du Département et la Régie des Eaux de la Dordogne pour les extensions du réseau d'assainissement collectif et le remplacement de la station d'épuration.

Le projet de superette « API » devrait se concrétiser dans les jours ou semaines à venir.

Nous mettons en place un Plan Communal de Sauvegarde qui devrait nous aider dans les cas d'évènements exceptionnels.

Une permanence d'élus est également instaurée pour les situations urgentes.

Tous ces termes ont été abordés lors de la réunion publique de mi-mandat qui s'est tenue le mercredi 20 septembre dernier.

Je dois exprimer ma satisfaction au sujet du regroupement pédagogique intercommunal et de notre école en particulier. Nous accueillons 154 élèves au sein du en début d'année scolaire dont 97 à Maurens. L'école est un de nos combats permanents et les efforts produits conjointement avec les enseignants et les parents d'élèves, portent leur fruit. Mais bien trop d'enfants de notre commune sont confiés à d'autres établissements, pour des raisons parfois incompréhensibles.

La fréquentation du marché hebdomadaire qui anime la commune a baissé ces derniers mois : météo ? inflation ? morosité ? J'espère qu'elle retrouvera la fréquence d'antan afin de donner envie à d'autres commerçants de venir s'installer sous la halle.

Et enfin, un grand merci aux Comités des Fêtes et aux associations qui assurent l'animation de nos villages et favorisent les liens sociaux dont nous avons bien besoin.

Je termine sur une note bien plus sombre avec la guerre en Ukraine, le conflit israélo-palestinien et les horreurs perpétrées par les terroristes, qui nous montrent une fois de plus, ce dont l'homme est capable.

Malgré cela, nous devons continuer à travailler avec optimisme et réalisme pour notre commune.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons nos vœux sincères de bonheur et de prospérité à l'occasion de cette nouvelle année et la réalisation de vos projets les plus chers et nous vous invitons à la cérémonie des vœux qui se déroulera LE SAMEDI 13 JANVIER A 11 H A LA SALLE DES FETES DE MAURENS.

Le Maire.

A. Ollivier

Bulletin Municipal de la commune Eyraud-Crempse-Maurens N°9 décembre 2023 IPNS Tirage 800 ex Commission Information & Communication mairie.maurens@orange.fr

Site internet : eyraud-crempse-maurens.fr Page facebook : eyraudcrempsemaurens24

Pann

INAUGURATION DE LA HALLE - JOUR DE MARCHE - VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

Quel beau programme, Quelle belle journée, Que de personnalités, Que de Maurensois, même le soleil était avec nous.



L'inauguration de la halle a mobilisé beaucoup de monde, beaucoup d'élus, d'habitants de la commune et des environs, et tous les commerçants présents pour ce jour de fête. Le buffet s'est prolongé en chansons avec Léon qui a animé la fin d'après-midi. La soirée s'est terminée sous la halle par un repas organisé par la Société Communale de Chasse de Maurens, qui ce soir là tenait la buvette du marché.

Pour être mieux informé : Panneaupocket

Cette application gratuite permet de recevoir une information, une alerte en instantanée de la mairie sur votre téléphone portable.

Comment ça marche?

TELECHARGEZ VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

Sur votre téléphone portable cliquer sur :

- Play Store pour un téléphone Android
- AppStore pour un téléphone Apple
- rechercher Panneaupocket
- cliquer sur télécharger, un digit apparait « P » sur fond vert
- ouvrir et sélectionner le département puis la commune

A chaque envoi de la mairie, vous recevrez un signal sonore et lumineux.





La commune consacre 15 000 euros, tous les ans à l'élagage des voies communales.

C'est une nécessité pour plusieurs raisons :

- La longévité de la voirie : l'élagage préserve les chaussées en supprimant le phénomène dit de la « goutte d'eau », en réduisant les chutes de matières organiques (feuilles...) et les zones d'ombres génératrices d'humidité et de gel.
- La sécurité routière : l'élagage participe à la sécurité en diminuant les causes d'accidents liées à une chaussée humide et verglacée, aux chutes d'arbres et de branches, au manque de visibilité dans les virages et les carrefours.
- La préservation des réseaux aériens : l'élagage permet de préserver les réseaux filaires aériens indispensables à la continuité des services d'électricité, de téléphonie et demain de fibre optique.

L'élagage est obligatoire et il est à la charge des propriétaires - rappel des obligations d'élagage des plantations situées aux abords des réseaux et des routes :

L'article 673 du code civil impose au propriétaire d'un terrain de veiller à ce que ses arbres n'empiètent pas sur les propriétés voisines, faute de quoi le voisin concerné peut l'y contraindre de droit. « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous » (art. 552 du code civil), cela signifie que le propriétaire d'un terrain sur lequel est implanté un arbre doit veiller à ce que les branchages de cet arbre n'empiètent pas sur la propriété voisine, quelle que soit la hauteur à laquelle ils se situent. Dans le cas des routes, les plantations et leurs branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public routier.

Malgré cela, les élus ont décidé de traiter, tous les ans, une petite partie de la voirie, en se substituant aux propriétaires :

- Par soucis de sécurité,
- Pour essayer de garder notre voirie en état,
- Pour éviter d'intervenir la nuit ou les week-ends,
- Pour éviter toutes les coupures d'électricité, téléphone et internet.

Mais nous vous invitons à vérifier vos arbres en bordure de voies, à procéder régulièrement à vos obligations d'élagage, qui serait de ce fait, réalisé à votre convenance...De plus, l'installation de la fibre optique arrive sur notre territoire et certaines lignes seront posées sur des appuis en bois déjà en place. A cette occasion, les propriétaires d'arbres en bord de voirie, seront contactés pour mettre en sécurité au préalable.

Les récents évènements météorologiques, qui ont occasionné un drame à Chancelade en octobre dernier, nous rappellent nos responsabilités et l'importance de l'élagage.





Dans une démarche continue de proximité et d'écoute, une permanence téléphonique d'élus est mise en place à partir du 1 er janvier.

Elle concerne tous les évènements exceptionnels rencontrés, les problèmes de sécurité sur les infrastructures communales, hors horaire d'ouverture des mairies.



Permanence d'élus pour les situations urgentes uniquement

OUVERTURES DES MAIRIES MAURENS

Horaire de la mairie et de la poste

Lundi 8h-12h 13h-17h

Mardi 8h-12h 13h-17h

Mercredi 8h-12h Jeudi 8h-12h 13h-16h

Vendredi 8h-12h 13h-16h

Samedi 9h-12h Permanences:

Mairie de LAVEYSSIERE

Mardi: 9h-12h les semaines impaires Mairie de SAINT JEAN D'EYRAUD

Jeudi : 8h-12h toutes les semaines Maire de SAINT JULIEN DE CREMPSE

Jeudi : 13h-17h toutes les semaines

RDE24 vous informe!



Avec la loi NOTRe la compétence assainissement exercée actuellement par la commune devra être transférée le 1er janvier 2026 au plus tard à la communauté de communes. Le Syndicat des eaux de la Dordogne (SMDE24) a créé en 2017 une régie publique (RDE24) permettant de mutualiser les moyens humains et techniques pour gérer les services d'eau et d'assainissement. RDE24 répond aux enjeux de la commune en termes d'exploitation mais également permet de poursuivre le programme d'investissement décidé avec par exemple la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Le conseil municipal a fait le choix de transférer cette compétence à RDE24, à compter du 1er janvier 2024.

Les services de RDE 24 seront à votre disposition pour traiter des problèmes techniques (bouchage, vérification de la conformité des installations, création de branchements neufs...). Vous bénéficierez également du service d'astreinte de RDE24 pour les urgences les soirs et les week-ends.

Afin de faciliter au maximum vos démarches, la redevance assainissement sera toujours portée sur votre facture d'eau.

Concomitamment au transfert de compétence au SMDE24/RDE24 nous devons procéder à une évolution tarifaire pour permettre la réalisation de nos travaux sur le service d'assainissement. Outre la station d'épuration qui sera un investissement conséquent, nous devrons réaliser des extensions du réseau.

Malgré les subventions de l'agence de l'eau, le tarif va évoluer au cours des prochaines années. Une première augmentation sera effective le 1er janvier 2024.

Les tarifs de l'assainissement seront alors de 120 € HT/an pour l'abonnement et de 1.50 € HT/m3.

En cas d'urgence vous pourrez contacter les services de RDE24 Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site internet www.rde24.fr

Accueil: 05.53.24.95.19

regie@rde24.fr

Astreinte (Soirs et week end) 06.85.42.04.59

CEREMONIES OFFICIELLES

14 JUILLET 2023



La date du 14 juillet marque l'adhésion de la République aux Droits de l'homme et le refus de tous les despotismes.

A Eyraud-Crempse-Maurens comme dans toutes les communes de France le 14 juillet a été l'occasion de se retrouver place de la Liberté afin de fêter notre journée nationale. moment d'échange Après ce convivialité il a été organisé un pique-nique républicain où chacun a participé amenant qui des pâtés, des entrées, des plats cuisinés, du fromage et desserts ainsi que des vins et boissons du terroir. Ce moment s'est déroulé dans une ambiance sympathique de partage et d'amitié qui nous a rassemblés autour de notre fête Nationale.

ST JULIEN DE CREMPSE 9 AOUT 2023

Il y a 79 ans le village de Saint Julien de Crempse devint un village martyr.

Depuis ce 9 août 1944 tous les ans à cette date anniversaire la population se réunit pour honorer la mémoire de ses fusillés.

Le Sous-Préfet de Périgueux, entouré du Député, du Sénateur, du Délégué Militaire Départemental, du conseiller Régional, des conseillers Départementaux et du Maire d'Eyraud-Crempse-Maurens, le maire délégué de Saint Julien de Crempse, le représentant du Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Bergerac, les présidents des diverses association mémorielles ainsi que 21 porte-drapeaux ont par leur présence montré l'intérêt que chacun porte au devoir de mémoire.

Après les interventions du Maire Délégué, du Député, du Sénateur ainsi que du

Sous-Préfet, l'appel des noms des fusillés a été récité par l'arrière-petite fille d'un supplicié, puis des gerbes ont été déposées au pied du monument aux Morts.

Un hommage a été rendu à l'instituteur dans la salle du conseil ce qui a clôturé la cérémonie.





La commune d'Eyraud Crempse Maurens comme tous les ans a honoré ses morts pour la France, cela a commencé par Saint Julien de Crempse, puis Maurens et Laveyssière, une halte à la stèle des maquisards tués le 5 août 1944 qui se trouve sur la départementale entre Laveyssière et Saint Jean d'Eyraud qui fut cette année la dernière étape du devoir de mémoire de ce 11 novembre 2023.

Durant ces cérémonies un hommage a été rendu aux trois soldats Français tués en Irak en 2023. Nicolas LATOURTE, Baptiste GAUCHOT, Nicolas MAZIER, ils participaient à l'opération Chammal qui lutte contre le terrorisme.

Partout en France, il est essentiel de faire vivre cette journée pour honorer tous ceux qui se sont battus et sont morts pour elle.

COMMEMORATION DE L'ATTENTAT DU DRAKKAR 24 OCTOBRE 2023

Deux associations, le comité de Bergerac du Souvenir Français et l'Union Nationale des Parachutistes de Dordogne ont décidé de commémorer le tragique attentat survenu il y a 40 ans à Beyrouth.

À l'aube du 23 octobre 1983, il y a 40 ans jour pour jour, 58 français périssaient dans la destruction de l'immeuble baptisé Drakkar, à Beyrouth. Un camion chargé d'explosifs a mené une action suicide contre l'édifice en franchissant le barrage du poste de garde et en se faisant sauter sous l'immeuble. Celui-ci s'est effondré, surprenant les soldats pendant leur sommeil. Presque tous étaient des parachutistes issus des 1 er et 9 e RCP. Ils avaient été envoyés en mission au sein de la FMSB, force multinationale chargée de ramener la stabilité dans une capitale libanaise déchirée par la guerre civile. Le même jour, plus de 200 Marines américains disparaissaient dans des circonstances analogues.

Leur sang a coulé sur un coin de terre où, depuis le Moyen-âge, tant d'autres Français ont vécu et laissé aussi leur vie, tissant un lien tragique et charnel entre la France et le Liban.

Dans une région où les tensions restent vives et les rivalités fortes, la guerre vient de reprendre. Le nombre des victimes civiles s'allonge dans les différents pays où ont lieu les combats.

Malgré cela, il faut que le sacrifice de ces jeunes Français coiffés du béret rouge reste dans nos mémoires. Profitons de ce moment pour leur rendre un hommage fraternel.

Le Délégué Militaire Départemental, accompagné par le Président du Comité de Bergerac du Souvenir Français ont déposé une gerbe ainsi que le Conseiller Départemental et le Maire délégué de Saint Jean d'Eyraud en présence des 18 porte-drapeaux qui s'étaient déplacés pour cette cérémonie.

UNE EPICERIE A MAURENS : SUPERETTE API

Située derrière la salle des fêtes, cette épicerie de 40m2 sera en libre-service 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Dans ce chalet, 700 produits seront à disposition à prix supermarché (en partenariat avec Carrefour) : droguerie, hygiène, rayons frais, surgelés ... Un espace sera dédié aux produits de producteurs locaux sélectionnés par l'équipe dirigeante de Api.

Un ambassadeur ou ambassadrice API sera présent les premières semaines et ensuite chaque jour à heure fixe afin d'aider et échanger avec le client. Il vous aidera à créer votre compte et à vous familiariser avec l'installation.

Il sera également chargé de l'entretien et de l'approvisionnement.

Comment ça va marcher?

Il faudra:

- Créer un compte sur le site internet www.api-masuperette.fr ou télécharger l'application api ma superette sur le téléphone portable. Vous obtiendrez un QR code.
- Scanner ce QR code permettra l'ouverture de la porte.
- Une fois les produits sélectionnés, allez à la caisse, scannez le QR code puis les articles et effectuez le paiement par carte bancaire (pas de liquide).

Pour les personnes ayant des difficultés avec le numérique ou pas de téléphone portable, il sera possible d'obtenir une carte avec un QR code sur demande.





LA MAIRIE VOUS LOUE UN ESPACE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

La commune vous rappelle que vous avez la possibilité de louer un lieu de consultation dans notre cabinet médical, des jours de la semaine sont toujours disponibles.

Cet accueil peut vous permettre d'exercer votre activité médicale, para médicale.

Pour toute information, veuillez vous rapprocher de la Mairie.

THEATRE ET COMPAGNIE

"SI ON ÉTAIT DEUX"



Le P'tit théâtre de Maurens vous propose pour sa prochaine saison une pièce intitulée « Si on était deux », de Frédéric Dubost, un auteur qui a déjà inspiré cette troupe.

De l'émotion, des sentiments et bien sûr de l'humour, sur une trame qui interroge sur le célibat des prêtres et les familles recomposées.

La vie du village alimente les réflexions de deux mamies, à la fois sagaces et amusantes, dans lesquelles on retrouve la sagesse des gens de terroir, qui rappellent inévitablement un célèbre duo vu à la télévision et sur les planches.

A tous les amoureux du théâtre, nous donnons rendez-vous les :

- Vendredi 5 avril et samedi 6 avril 2024 à la salle des fêtes de Maurens à 20h30 (Ouverture des portes à partir de 20 heures).
- Samedi 13 avril 2024 à l'Espace Socio-Culturel de La Force 19, rue de la Libération. Mêmes horaires - 1 € par entrée sera reversé en faveur de l'école primaire de La Force.
- Vendredi 12 avril 2024 à la salle des Fêtes de St Médard de Mussidan Le Bourg mêmes horaires.

Prix des entrées 8 €. (Enfants gratuits jusqu'à 10 ans) Pas de réservations.



Après "le Facteur", la Compagnie Dryadalis a présenté son nouveau spectacle "Tapis jaune" le 6 octobre devant une salle comble et enchantée. Bravo à eux! Leur spectacle "Le Facteur" est nommée dans la catégorie meilleur spectacle tout public par la fédération du spectacle indépendant :





DELAGE Bruno : Médaille d'argent 20 ans de service JAMMES Hervé : Médaille d'argent 20 ans de service

VICTORIEN Jean Pierre : Médaille d'argent 20 ans de service élus

DUBREUIL Valérie : Médaille Vermeil : 30 ans de service DUMAS Alain : Médaille Vermeil : 30 ans de service

FONTAYNE Jean-Paul : Médaille Vermeil : 30 ans de service élus OLLIVIER Alain : Médaille Vermeil : 30 ans de service élus



WEEK-END DES ARTS

CAujourd'hui la 5ème édition se prépare, avec de nouveaux artistes qui souhaitent nous rejoindre, l'organisation d'une brocante des arts sous la halle, la mise en place d'un chemin à travers le village, permettant de se balader d'un lieu d'exposition à un autre. L'objectif étant de susciter la surprise du public, parfois peu habitué à 'art et qui, à cette occasion, profite du côté ludique et décontracté du festival pour découvrir de nouvelles pratiques.

Rendez-vous donc les 1e et 2 juin 2024!

Vous désirez participer : contacter n° 06 09 44 41 42

FETE DU 15 AOÛT

Merci au Président du Comité des fêtes de Maurens et à tous les bénévole pour le travail accompli pendant la préparation de l'évènement et le jour de la Fête du 15 août 2023. Le travail d'équipe a porté ses fruits et tous sont unanimes pour dire que cette journée fut une belle réussite, avec près de 600 participants.

Toutes les générations se sont senties concernées, la diversité des activités ayant permis d'attirer tous les publics sur cette manifestation annuelle. Les enfants pouvaient participer à la pêche aux canards, se rafraîchir sur le ventrigliss, se défouler sur la girafe gonflable ou faire un tour à poney. Les intempéries de la nuit précédente ont fait hésiter certains à participer à la randonnée, à moins qu'ils n'aient préféré jouer à la belote dans la salle des fêtes. Le concours de rampeau a connu son succès habituel et le bouquet final fut le feu d'artifice offert comme d'habitude par la municipalité. Enfin, le marché gourmand, dont l'offre était très variée, a ravi tous les participants mais également les commerçants qui ont su répondre avec beaucoup de professionnalisme et de bonne humeur à la demande.

Aujourd'hui le Comité recherche de nouveaux bénévoles (plus on est de fous, plus on rit !). Une assemblée générale doit prochainement se tenir pour élire un nouveau bureau.

VENEZ NOMBREUX NOUS REJOINDRE POUR QUE LA FÊTE SOIT AU MOINS AUSSI BELLE L'AN PROCHAIN Un vrai régal! ce moment passé à l'ombre du tilleul de la cour de l'école, le samedi 7 octobre, en compagnie d'Isabelle Faure, de Juanan Urkijo et d'une bonne représentation des amoureux de notre beau village, soucieux d'en connaître l'histoire.

En 1995, Isabelle termine un travail historique excellemment documenté, qui sera d'ailleurs récompensé par le département, lors du concours du Clocher d'Or. Le mémoire circule de mains en mains, suscitant l'envie d'en savoir plus et de compléter le tableau. Mais Isabelle a quitté Maurens et il semblait impossible de la dénicher. C'était sans compter sur la persévérance de Juanan qui finit par retrouver sa trace. Fort de l'autorisation d'Isabelle, il restructure et met le document en forme, ajoute certaines données pour le mettre à jour et le fait imprimer.

Le résultat est ce livre que tous les deux, Isabelle et Juanan, nous ont présenté avec beaucoup d'enthousiasme - et un grand intérêt de la part des auditeurs. Il est à disposition de tous à la bibliothèque au prix (coûtant) de 13 €.

Aujourd'hui, nous aimerions compléter l'histoire de Maurens ; comme le dit Isabelle dans son avant-propos : « puisse cette première approche réveiller dans les mémoires des souvenirs évanouis et des anecdotes oubliées les liant à cette terre ».

Donc, si vous avez des photos, cartes ou documents anciens, si vous voulez nous raconter Maurens autrefois, contactez-nous à la bibliothèque.

A très vite, pour donner une possible suite à cette belle aventure!



BIBLIOTHEQUE

Changement d'horaire

Afin d'être au plus près de nos lecteurs, les heures d'ouverture du mercredi sont de 10h30 à 12h30 à partir du 1er janvier 2024. Le lundi (16h à 18h) et le samedi (10h à 12h) restent inchangés.

Pour rappel, l'inscription et les emprunts sont gratuits. Cette inscription permet l'accès au site numérique de la BOP (Bibliothèque de Prêts de Périgueux), commande de livres, DVD, journaux, films, Mooc... Possibilité de portage à domicile.

Suivez nous sur Facebook ou Panneau Pocket pour vous tenir informés d'évènements à venir : expositions, activités, etc...

Adresse: 37, rue des Forgerons-Maurens Tél: 33 6 09 44 41 42

Boites à livres : Elles rencontrent un franc succès mais merci de déposer des livres en bon état et de ne pas les entasser sinon ils finiront dans la benne jaune

à carton!

ETAT -CIVIL Du 2e semestre

MAURENS		
NAISSANCES	4	
MARIAGES	13	
DECES	6	
LAVEYSSIERE		
NAISSANCES		
MARIAGES	200	
DECES	1	
	2)	
ST JEAN D'EYRAUD		
NAISSANCES	2	
	-	
MARIAGES	1	
MARIAGES DECES	1	
	1	
DECES	1	
ST JULIEN DE CREMPS	1	

PELERINAGE DU 8 SEPTEMBRE A LAVEYSSIERE

Comme chaque année, à la même date, de nombreux pèlerins se sont retrouvés pour célébrer un office religieux en plein air afin de célébrer la nativité de la Vierge Marie.

Ferveur, bonne humeur et soleil étaient au rendez-





Mr Robert Gérard a obtenu une médaille d'or pour le miel poly floral de printemps du concours Saveurs de Nouvelle Aquitaine qui se déroulait cette année à Périgueux avec 250 miels différents présentés par 82 apiculteurs.



Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Toutes les rues de nos villages sont accessibles aux promeneurs, hormis les voies privées qui sont indiquées par des panneaux. En outre seul le maire peut décider, par arrêté motivé, de restreindre l'usage d'une voie publique et imposer des limitations de stationnement dans sa commune.

NOUVEAUX TARIFS DE NOS SALLES DES FÊTES A PARTIR DU 1^E JANVIER 2024

Tarif de la salle et de la cuisine 190 € SAINT JEAN D'EYRAUD Non habitants et associations commune 85 € 225 € Autrif de la salle et de la cuisine VAINT JULIEN DE CREMPSE Habitants ECM Non habitants et associations hors commune SAINT JULIEN DE CREMPSE Habitants ECM Non habitants et associations hors cuisine VAINT JULIEN DE CREMPSE Habitants ECM Non habitants et associations hors communales Lu 01/05 au 30/09 Autrif de la salle et de la cuisine SAINT JEAN D'EYRAUD Associations communales Associations communales Associations communales Associations communales Autrif de la salle et de la cuisine		I A\/EV	CCIEDE			
Habitants ECM associations commune Tarif de la salle sans la cuisine 80 € 225 € 300 € Tarif de la salle et de la cuisine 110 € 300 € Tarif pour le chauffage : 1,50 € de l'heure MAURENS Habitants ECM Non habitants et associations communales Tarif de la salle sans la cuisine 120 € Tarif de la salle et de la cuisine 190 € 390 € SAINT JEAN D'EYRAUD Habitants ECM Non habitants et associations hors commune SAINT JEAN D'EYRAUD Habitants ECM SAINT JEAN D'EYRAUD SAINT JEAN D'EYRAUD Habitants ECM SAINT JULIEN DE CREMPSE Associations communales Associations communales 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine Associations communales 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine Associations communales Associations communales Associations communales Associations communales 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine		1				
80 € 225 € 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine 110 € 300 € Tarif pour le chauffage : 1,50 € de l'heure MAURENS Habitants ECM Non habitants et associations communales 120 € 255 € 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine 120 € 255 € 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	Habitants ECM	associations		Associations communales		
Tarif de la salle et de la cuisine 110 € 300 € Tarif pour le chauffage : 1,50 € de l'heure MAURENS Maitants ECM Son Son Sociations communales Sociations Soc	Tarif de la salle sans la cu	isine				
Tarif pour le chauffage : 1,50 € de l'heure MAURENS	80€	225€		40€/par an à la première utilisation		
Tarif pour le chauffage : 1,50 € de l'heure MAURENS	Tarif de la salle et de la cuisine		sans supplément de chauffage ni de			
MAURENS Habitants ECM	110€	300€		cuisine		
Habitants ECM Non habitants et associations hors commune	Tarif pour le chauffage :	1,50 € de l'heure				
Habitants ECM associations commune Tarif de la salle sans la cuisine 120 € 255 € sans supplément de chauffage ni de cuisine 190 € 390 € SAINT JEAN D'EYRAUD Habitants ECM Non habitants et associations commune 85 € 225 € 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine SAINT JULIEN DE CREMPSE Habitants ECM associations hors commune SAINT JULIEN DE CREMPSE Habitants ECM associations hors commune Du 01/05 au 30/09 80 € 195 € sans supplément de chauffage ni de cuisine	MAURENS					
Tarif de la salle et de la cuisine 190 € SAINT JEAN D'EYRAUD Non habitants et associations commune 85 € 225 € Alint JULIEN DE CREMPSE Habitants ECM SAINT JULIEN DE CREMPSE Non habitants et associations hors commune Du 01/05 au 30/09 Du 01/10 au 30/04 Sans supplément de chauffage ni de cuisine sans supplément de chauffage ni de cuisine 40€/par an à la première utilisation Associations communales commune Associations communales commune Associations communales communales commune 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine		associations commune		Associations communales		
Tarif de la salle et de la cuisine 190 € SAINT JEAN D'EYRAUD Non habitants et associations hors commune 85 € 225 € 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine SAINT JULIEN DE CREMPSE Habitants ECM Non habitants et associations hors commune Du 01/05 au 30/09 Associations communales commune Du 01/05 au 30/09 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine	Tarif de la salle sans la cuisine		40€/par an à la première utilisation			
SAINT JEAN D'EYRAUD Habitants ECM	120€	255€				
SAINT JEAN D'EYRAUD Non habitants et associations hors commune	Tarif de la salle et de la cuisine		cuisine			
Habitants ECM SAINT JULIEN DE CREMPSE Non habitants et associations communales SAINT JULIEN DE CREMPSE Habitants ECM Non habitants et associations hors commune Du 01/05 au 30/09 B0 € Du 01/10 au 30/04 Non habitants et associations hors communales Associations communales Commune Associations communales Associations communales Associations communales Commune Associations communales Associations communales Commune Ou 01/05 au 30/09 A0€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine	190 €	390 €				
Habitants ECM associations commune 85 € 225 € 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine SAINT JULIEN DE CREMPSE Non habitants et associations hors commune Du 01/05 au 30/09 Du 01/10 au 30/04 Associations communales Associations communales Associations communales Associations communales Associations communales Associations communales commune Du 01/10 au 30/09 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine	SAINT JEAN D'EYRAUD					
SAINT JULIEN DE CREMPSE Non habitants et associations hors commune Du 01/05 au 30/09 195 € Du 01/10 au 30/04 SAINT JULIEN DE CREMPSE Associations communales Associations communales Associations communales Au€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine	Habitants ECM	associations		Associations communales		
Habitants ECMNon habitants et associations hors communeAssociations communalesDu 01/05 au 30/0940€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de cuisine	85€	225€				
Habitants ECM associations commune Du 01/05 au 30/09 80 € 195 € Sans supplément de chauffage ni de Cuisine Associations communales 40€/par an à la première utilisation sans supplément de chauffage ni de Cuisine	SAINT JULIEN DE CREMPSE					
Du 01/05 au 30/0940€/par an à la première utilisation80 €195 €Du 01/10 au 30/04sans supplément de chauffage ni de cuisine	Habitants ECM	associations		Associations communales		
Du 01/10 au 30/04 cuisine	Du 01/05	au 30/09		40€/par an à la première utilisation		
	80€	195€				
105 € 240 €	100000000000000000000000000000000000000					
the contract of the contract o	105€	240€				

½ journée supplémentaire : 50 €

Modalité de location : 400 € + 70 € caution ménage

Attestation d'assurance obligatoire

REPAS DE NOS AINES

C'est le dimanche 19 novembre que nos aînés se sont retrouvés dans la salle des fêtes de Maurens. Les tables joliment décorées contribuaient au plaisir des yeux avant celui des papilles et les convives ont savouré le repas préparé par Jérôme et son équipe du BON COIN dans une atmosphère festive, conviviale et... gourmande.

Après le discours de notre Maire Alain OLLIVIER, les verres et assiettes se sont remplis et les conversations sont allées crescendo au fur et à mesure de l'avancée de l'après-midi.

Chacun a regagné son domicile heureux d'avoir retrouvé des voisins, amis, ou d'avoir fait de nouvelles connaissances. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine...



BRULAGE DES DECHETS VERTS

SYNTHESE DE L'ARRETE SUR LE BRULAGE DES DECHETS VERTS				
	Du 1er Mars au 30 Septembre Tout brûlage est interdit			
	Du 1er Octobre à fin Février			
	Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillement	Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte,).		
Terrain situé dans une commune urbaine (1)	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	Interdit		
Terrain situé dans une commune rurale (2)	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)			
Professionnel (3)	Interdit			

- (1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune urbaine (communes absentes de la liste des communes rurales jointe au verso)
- (2) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale (voir liste des communes rurales jointe au verso)
- (3) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives
- (4) Le modèle de déclaration à remplir est annexé à l'arrêté préfectoral

Les brûlages ne peuvent être pratiqués que pendant la période du le octobre au dernier jour de février et entre 10 h et 16 h. Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillement, brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte...)

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) a modifié le code de l'environnement. Il est désormais interdit de brûler des biodécheTs (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs.

REUNION PUBLIQUE AVEC LA LIEUTENANTE MAHE COMMANDANT LA COMMUNAUTE DE BRIGADE DE BERGERAC

Le 11 septembre à 18h s'est tenu dans la salle des fêtes de Maurens une réunion publique d'information relative à la participation citoyenne sur notre commune, suivie d'une campagne de prévention..

1) Rappel de quelques chiffres concernant la délinquance sur le territoire d'Eyraud-Crempse-Maurens.

En 2022, 10 faits d'atteintes aux biens ont été constatés, au 1er septembre 2023 5 actes ont été enregistrés.

La présence de patrouilles régulière est à l'origine de la baisse de ces incivilités.

2) Les référents Gendarmerie.

Après signature d'un partenariat entre le préfet, la Mairie et la Gendarmerie, des habitants de la commune se sont portés volontaires pour assurer une remontée d'information auprès de la Communauté de Brigade (COB) de Bergerac de toute attitude suspecte.

Ce protocole véritable coproduction de votre sécurité, aide a lutter de manière significative contre les cambriolages mais aussi certains abus de faiblesse, pour votre sécurité.

Nous sommes régulièrement démarchés par des pseudos entreprises de démoussage de toit, peinture et autres activités. Lorsque vous êtes confrontés à ce type de situation il y a quelques précautions à prendre, relever l'immatriculation la marque et la couleur du véhicule ainsi que le nombre de personnes à bord. Contacter le 17 et rendez compte de vos informations. Ces informations seront exploitées voire recoupées avec d'autres investigations en cours.

Si le rôle de référent vous intéresse, prenez contact avec la Mairie où la Brigade de Villamblard. Un référent ne peut se substituer aux représentants des forces de l'ordre.

2) Rappel de quelques règles de sécurité.

Lors d'un cambriolage ne touchez à rien pour ne pas polluer la scène du méfait.

Ne laissez pas pénétrer chez vous des individus que vous ne connaissez pas, ces derniers utilisent de nombreux subterfuges, panne, besoin de téléphoner, des enfants qui ont soif, ils se font passer pour des agents de différentes sociétés ou administrations pour des relevés de compteur etc...

Une fois que vous les avez éconduits contacter le 17.

Attention également aux fraudes informatiques, ne pas répondre à un mail provenant d'une personne inconnue, ne pas ouvrir les pièces jointes douteuses et surtout ne jamais communiquer vos coordonnées personnelles et bancaires.

Cette réunion s'est clôturée sur un moment de convivialité où tout un chacun a pu échanger de divers sujets avec les deux représentantes de la COB.



ECURIE DU BAYARD

Située à Maurens, cette écurie de propriétaire accueille des chevaux retraité et propose des accompagnement en balade, carrière, manège

Pour plus de renseignements, contacter Mme Dominique HANSEN au 06 10 15 38 49

CENTRE EQUESTRE DU GRAND VIGNOBLE

C'est à St Julien de Crempse que Jacques Lambert Cavalier professionnel Enseignant, entraîneur et expert de la fédération, formateur et jury d'examen BPJEPS et Isabelle Lambert Coach – Enseignante vous accueillent dans ce centre ouvert toute l'année, pour des cours collectifs ou particuliers, du débutant au confirmé dès l'âge de 4 ans.

L'écurie accueille également les chevaux en pension complète qui sont logés en box avec sorties quotidiennes au paddock, et sont travaillés par leurs propriétaires ou par nos soins.

·Poney club à partir de 3 ans

·Ecole d'équitation tous niveaux

·Pensions

·Pré, box et pré/box - Pension travail

·Balade à cheval

Tél: 06 81 07 84 53

FABRICE PERIN

A OUVERT DEPUIS FÉVRIER DERNIER SON MAGASIN DE VENTE EN MATÉRIEL ET VÊTEMENTS D'ÉQUITATION DE SECONDE MAIN.

CENTRES D'EQUITATIONS

Il y en a un dans chaque commune historique

L'Écurie des Mazières

Valentine, diplômée BPJEPS équitation vous accueille à Laveyssière et propose

- La pension de chevaux
- Le travail du cheval (à pied comme monté) et couple cavalier/cheval
- Pour les 3-12 ans, la possibilité de découvrir les poneys en effectuant une promenade en main sur un sentier balisé.
- Cours collectifs, poney ou cheval, débutants à confirmés, effectifs réduits

Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à la contacter ou passez la rencontrer afin de découvrir ce lieu dédié aux cavaliers et aux chevaux.

Tél: 06 72 12 77 32

Equi-libre 24

La pension pour chevaux Equi-libre 24, affilié à la FFE, est située à Saint Jean d'Eyraud

Cathy Martres, s'occupe de chevaux depuis plus de 30 ans, Les chevaux ne sont pas enfermés dans les box toute la journée, chaque cheval est libre d'où le nom "Equilibre".

Un animateur BPJEP dispense des cours Tél : 06 81 55 32 94



A PROPOS DU MARCHE ET DE SA BUVETTE

Toutes les associations de la Commune, et mêmes quelques environnantes se relaient pour tenir cette buvette qui est devenue l'incontournable et la particularité du marché de MAURENS. Vous y rencontrerez au fil des semaines, des artistes : théâtre, chorale, des sportifs : marcheurs, gymnastes, cyclistes, chasseurs, et surtout des bénévoles, et notamment les Comités des fêtes qui donnent de leur temps pour maintenir ce lieu de convivialité où tout le monde aime à se retrouver pour discuter.

De ce fait, le public est différend en fonction de l'association qui est derrière le comptoir. C'est sur cette pluralité que nous devons nous appuyer pour faire venir le vendredi après-midi des personnes différentes, impliquées, mais également intéressées par les produits que les commerçants nous proposent.

Qui dit marché, dit buvette, Pas d'acheteurs, pas de commerçants, Plus de marché, plus de buvette.

La pérennité d'un marché ne peut se faire que si les commerçants y trouvent leur compte, et si les consommateurs trouvent les produits qu'ils cherchent.

Depuis maintenant quatre ans d'existence, nous avons toujours une dizaine de fidèles producteurs et commerçants qui nous proposent leurs marchandises.

Certains sont partis pour des raisons personnelles, de santé, économiques ... d'autres arrivent, sachons les accueillir et leur donner l'envie et la possibilité de rester.

A ce jour vous pouvez passer commande pour le vendredi auprès des commerçants suivants : les commerçants présents, et auprès desquels vous pouvez passer vos commandes d'avance avant le vendredi jour du marché de 16 à 19 h :

BOUCHERIE CHARCUTERIE DUMAS Christophe - 06 71 55 66 55

LA FERME DE BELLACO'T, 06 32 27 44 08 Corinne et Gérard producteurs de fruits et légumes

JARDINS 33 - Américo 06 23 64 07 06 producteur de plants de légumes, marchand de fruits et légumes

K DAU - MONSTER PIZZAS - 06 81 51 90 94 - David et Katia

DOMAINE DU PERRIER - 06 72 83 41 07 - Pascal Guyon Viticulteur

MARJORIE SOUCHARD, 06 23 66 44 61 - olives et produits dérivés.

LA LIBELLULE, 07 55 63 59 24 - Brasseur Maurensois Philippe Lebleu

Sébastien LABATTUT, Apiculteur - 06 12 21 24 27

CHOCOLAT CHABERT - 06 82 78 89 98

LA P'TITE PEPITE - Sophie - 07 67 81 07 67 - Biscuiterie artisanale

LES ESCARGOTS DE VERO - 06 35 95 52 94 en fonction de sa production

LE CABAS - Produits bio, vrac, locaux, produits d'hygiène, commandes possibles. Epicerie ouverte à tous, avec un

tarif normal et un TARIF COUP DE POUCE (addition divisée en 2) pour les personnes à bas revenus. 06 44 93 52 07 asso.le.cabas@gmail.com

Prochainement, nous accueillerons régulièrement

